

10 Mar 2023 -15:48

## Conseil des ministres du 10 mars 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 10 mars 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Nomination d'un représentant régional du Conseil d'administration de l'ONDRAF

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant remplacement et nomination d'un membre du conseil d'administration auprès de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF).

Jean-François Fauconnier est nommé en qualité de représentant du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au conseil d'administration de l'ONDRAF, en remplacement de Nicolas De Coster.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Nomination de membres des comités scientifiques créés auprès de l'Institut des comptes nationaux

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant nomination de membres des comités scientifiques pour les comptes nationaux et les comptes des administrations publiques créés auprès de l'Institut des comptes nationaux.

Madame Vanessa Baugnet est nommée présidente et Monsieur Rutger Kemels membre du comité scientifique pour les comptes nationaux.

Monsieur Kris van Cauter est nommé président et Madame Sarah La Rosa membre du comité scientifique pour les comptes des administrations publiques.

Ils sont nommés à partir du 1er mars 2023 en remplacement respectivement de Monsieur Rudi Acx et Madame Béatrice Thiry, et de Mesdames Sarah La Rosa et Lies Janssen, dont ils achèveront les mandats.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Ajout d'une finalité à la Banque-Carrefour des véhicules

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi ajoutant une nouvelle finalité à la loi portant création de la Banque-Carrefour des véhicules (loi BCV).

Cette nouvelle finalité est similaire à celle des huissiers de justice et doit permettre aux curateurs et fonctionnaires du SPF Finances d'accomplir leurs missions légales relatives à l'inventaire du patrimoine, aux enquêtes sur la solvabilité et à l'évaluation de la valeur du véhicule.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Adaptation de la liste des biens transférés de Belgacom à l'État belge

Sur proposition de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal annulant un ancien transfert de deux biens immeubles de Belgacom/Proximus à l'État belge.

Par erreur, l'arrêté royal du 4 octobre 2001 prévoyait le transfert de deux biens immeubles sis à Oudenburg, à savoir une centrale téléphonique située à Kasteeldreef 2 et une station de renforcement souterraine à Zwaanhoek.

Ces biens immeubles ont été utilisés sans interruption par Belgacom/Proximus pour son infrastructure de télécommunications et l'entreprise a supporté tous les coûts y afférents. Pour corriger cette erreur, il convient de retirer les biens immeubles de la liste des biens immeubles transférés, avec effet rétroactif.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Extension du congé politique pour les bourgmestres en situation d'urgence

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi étendant le droit au congé politique des travailleurs occupés dans le secteur privé et qui exercent la fonction de bourgmestre lorsque, dans leur commune ou leur ville, ils sont confrontés à une situation d'urgence.

Cette situation d'urgence peut rendre indispensable la disponibilité exceptionnelle et continue du travailleur concerné en sa qualité de bourgmestre. Les exemples possibles peuvent être une inondation majeure ou une attaque terroriste dans la commune ou la ville concernée. Le règlement actuel relatif au congé politique n'est pour l'instant pas suffisamment conforme à ce type de situation de crise.

En plus d'étendre le congé politique existant, cet avant-projet de loi lie également un droit au maintien du salaire au congé politique pris par les travailleurs concernés pendant la durée de la situation d'urgence.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2023](#)

## Nouvelles mesures concernant l'assurance indemnités pour les travailleurs salariés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant plusieurs nouvelles mesures concernant l'assurance indemnités des travailleurs salariés.

Les mesures suivantes sont instaurées :

- la disposition selon laquelle une activité dans le cadre des soins et de l'assistance non directement accessibles à une personne handicapée financée par un budget peut se poursuivre sans interruption si l'aidant tombe malade et demande des indemnités de maladie
- la possibilité de cumul des indemnités octroyées par l'assurance indemnités et maternité avec les allocations « mobilité interrégionale » et « métier en pénurie »
- la possibilité pour les titulaires invalides de renoncer à la prime de rattrapage annuelle
- un règlement plus clair en matière de droit aux indemnités d'incapacité de travail pour les personnes qui ne prennent pas leur pension à l'âge légal de la pension

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Régie des bâtiments : relogement de l'Institut national de criminalistique et de criminologie

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un marché public dans le cadre du relogement de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC).

Le marché comprend la conception, la construction et l'entretien de locaux et d'espaces de l'INCC. Il consacre une attention particulière à la contribution du projet aux objectifs du Plan national énergie-climat (PNEC) et à l'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap.

L'objectif est de mettre ces espaces à disposition pour la mi-2027.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Accord avec le Luxembourg concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au traité avec le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport A400M.

Dans le cadre de leur coopération dans les domaines de la défense et de la sécurité, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont décidé d'acquérir conjointement huit aéronefs A400M, dont sept pour la Belgique et un pour le Luxembourg. Ces aéronefs de transport seront exploités conjointement au sein d'une unité binationale.

Le traité établit une unité belgo-luxembourgeoise sur la base aérienne de Melsbroek, en Belgique. L'unité binationale est composée d'une flotte de sept aéronefs A400M belges et d'un aéronef A400M luxembourgeois, de matériel et de personnel des deux parties.

Le traité s'inscrit dans la lignée des objectifs souscrits dans le cadre de l'Union européenne et de l'OTAN visant à favoriser la rationalisation et l'interopérabilité des unités et équipements de ses États membres.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d'une unité binationale, fait à Luxembourg le 31 août 2021.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs  
Porte-parole (FR)  
+32 475 81 91 28  
[joan.condijs@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijs@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Règlement de la Banque nationale à propos des risques liés aux portefeuilles de crédits hypothécaires

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du règlement de la Banque nationale de Belgique du 24 janvier 2023 portant un coussin de fonds propres de base de catégorie 1 pour le risque systémique lié aux expositions sur la clientèle de détail portant sur des personnes physiques, qui sont garanties par un bien immobilier résidentiel situé en Belgique.

En ce qui concerne les risques liés aux portefeuilles de crédits hypothécaires, la BNB impose aux banques, depuis 2013, de réserver une partie de leurs fonds propres dans le but de garantir leur capacité à encaisser un choc éventuel sur le marché immobilier.

Au cours des dernières années, l'introduction, l'adaptation ou la prolongation de cette mesure ont été formalisées par des règlements de la BNB, à chaque fois approuvés par un nouvel arrêté royal. La mesure est actuellement appliquée en ayant recours à un instrument couvert par l'article 133 de la directive européenne 2013/36/UE.

En 2023, la BNB souhaite à nouveau prolonger cette mesure, pour une période d'un an c'est à dire jusqu'au 30 avril 2024.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Fonctionnement du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à préciser le fonctionnement du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Conformément à l'accord de gouvernement, le fonctionnement du Collège de lutte contre la fraude fiscale et sociale a été réactivé. Le Collège s'est déjà réuni vingt fois au cours de cette législature ; la concertation et la coopération entre les services y sont intenses.

À la demande des membres, l'arrêté royal concernant le fonctionnement du Collège est modifié afin qu'il soit tenu de se réunir au moins une fois par trimestre.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Transfert de crédits des provisions Covid 2023 pour la CAPAC et l'INASTI

Sur proposition du ministre de Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert de crédits de la provision Covid 2023 vers la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) et l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI).

La CAPAC et l'INASTI se voient attribuer respectivement 1.000.000 et 500.000 euros de la provision afin d'assumer les conséquences de la crise liée au coronavirus et d'assurer la continuité des services. Ces deux institutions ont en effet été confrontées à une hausse significative de leur charge de travail et à une hausse des frais de personnel à la suite de la crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2023](#)

## Adaptation de la loi relative à la sécurité civile

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi relative à la sécurité civile.

Outre des modifications d'ordre plus technique, il a été proposé d'également apporter des modifications au contenu, lesquelles concernent notamment :

- une meilleure protection en matière d'assistance juridique pour les pompiers et le personnel opérationnel de la Protection civile en cas d'agression à leur égard, dans l'exercice de leurs fonctions, ou en dehors de celles-ci
- la création d'un nouvel organe pour les zones de secours au sein du SPF Intérieur, dans le but d'optimiser la priorisation et le suivi des objectifs stratégiques et opérationnels concernant les pompiers

En outre, il est prévu de déléguer au Roi l'octroi de subventions aux écoles du feu pour les formations suivies par les cadets pompiers et par les élèves de l'enseignement secondaire qui suivent la filière d'études « Défense et Sécurité ».

Enfin, il est prévu la possibilité de prendre en compte des circonstances atténuantes dans l'application d'une disposition pénale prévue par la loi.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

## Circulaire concernant l'acquisition de véhicules propres

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant un projet de circulaire créant un cadre durable pour les services publics fédéraux pour l'achat, le leasing et la location-vente de véhicules.

L'accord de gouvernement du 30 septembre 2020 prévoit que « tous les nouveaux véhicules de société devront être neutres en carbone d'ici 2026 ». En outre, la directive européenne 2019/1161/UE (aussi appelée *clean vehicle directive*) contraint les pouvoirs adjudicateurs d'uniquement acquérir, à partir de 2026, des véhicules propres, qui n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Si l'on entend respecter l'accord de gouvernement et les objectifs de la directive européenne, il est nécessaire d'actualiser la circulaire actuelle, dans laquelle sont coulées les conditions d'achat et de leasing des voitures pour les services publics et certains organismes d'intérêts public.

Plus concrètement, l'intégration des dispositions inscrites dans la *clean vehicle directive* sera accélérée. En outre, à partir du 1er juillet 2024, il sera uniquement autorisé d'acquérir des véhicules propres.

Enfin, cette circulaire vise à créer un cadre pour l'aliénation durable et sociale de véhicules en fin de vie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)